

POUR CHAQUE DÉCHET UNE SOLUTION !

Destination Déchets	Services municipaux	Point propreté	Déchetterie	Véhicule planète	Associations	Commerçants Vendeurs	Autres
Objets encombrants usagés							
Meubles en bon état							
Ferrailles, métaux							
Bois							
Terres et gravats							
Déchets verts de jardin							Compostage
Batteries de voiture							
Huiles de vidange							
Pneus							
Déchets toxiques							
Produits de bricolage							
Produits phytosanitaires							
Piles							
Ampoules, néons...							
Déchets électriques et électroniques							
Téléphones portables							
Médicaments							Pharmacies
Vêtements							Conteneurs sur voies publiques

LES DÉPÔTS SAUVAGES EN CHIFFRES

→ À Vitry, **7 000** dépôts sauvages de plus de **1 m³** sont ramassés chaque année par les services municipaux.

**À QUOI ÇA
RESSEMBLE
QUAND TU DÉVERSES
TES DÉCHETS N'IMPORTE OÙ ?
ÇA SUFFIT!**

PASSEZ LE MOT

**VOS DÉCHETS,
PAS SUR LE TROTTOIR !**

**PLUS D'INFOS
AU 0810 86 47 43**



**ARRÊTONS DE MAL
TRAITER NOS DÉCHETS**

 eco-systèmes

 ECO
EMBALLAGES

vitry-sur-seine 



**PLUS D'INFOS AU
0810 86 47 43**

LES DÉPÔTS SAUVAGES

LES DÉPÔTS SAUVAGES C'EST QUOI ?

Ce sont les déchets déposés sur le domaine public en dehors des modalités et des jours de collecte fixés par la ville et qui dégradent le cadre de vie.

CE QUE DIT LA LOI

Le Code de l'Environnement interdit d'abandonner ses déchets, de les brûler à l'air libre et de déverser ou laisser s'écouler les matières susceptibles de polluer les eaux et les sols.

L'abandon de déchets sur le domaine public, en dehors des modalités et des jours de collecte fixés par la municipalité, est réprimé par le Code Pénal par des contraventions pouvant aller de 150 à 1500 €.



**Dans la famille
des dépôts sauvages il y a ...**

→ tout objet abandonné dans l'espace public

QUE FAIRE POUR ÉVITER LES DÉPÔTS SAUVAGES ?



1 Contactez le service municipal de collecte

En cas de doute sur la destination d'un déchet, n'hésitez pas à contacter le service de collecte des déchets ménagers au 0810 86 47 43.

2 Les faire enlever par l'entreprise de travaux

Par exemple, lorsque vous faites faire des travaux chez vous par un artisan, n'oubliez pas que le coût de la reprise des déchets est compris dans le coût des travaux. L'entrepreneur doit donc reprendre les déchets. Si vous faites vous même des travaux de bricolage, pensez à la déchetterie.

3 Les déposer dans une déchetterie

La déchetterie d'Ivry-sur-Seine :
44 rue Victor Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine
Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets volumineux (gravats, encombrants, ferraille, bois, déchets toxiques...). La déchetterie est ouverte tous les jours de l'année (à l'exception du 1^{er} mai) de 10h à 18h.

Qui peut le + peut le -

- ➔ NE PAS DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LE DOMAINE PUBLIC EN DEHORS DES JOURS DE COLLECTE DÉFINIS PAR LA MUNICIPALITÉ



L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers résidant à Ivry sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
Tél. : 01 43 90 00 28



Il est interdit aux professionnels, artisans et commerçants.
Pour tout renseignements:

www.environnement.ccip.fr